

Appel à soumissions

UNFPA, Fonds des Nations Unies pour la population, en sa qualité d'organisme international de développement, invite les organisations compétentes à présenter des soumissions pour la [mise en œuvre du 9^{ème} programme de coopération Guinée-UNFPA 2024-2028]. L'objectif de l'appel à soumissions consiste à recenser les ONG éligibles à un partenariat potentiel avec UNFPA Guinée en vue de contribuer à la réalisation des objectifs énoncés dans le document du programme pays de l'UNFPA pour la période 2024-2028 ou dans la section 1.3 ci-dessous.

Les organisations qui souhaitent participer à cet appel à soumissions sont priées d'envoyer leur proposition par courrier électronique en indiquant clairement « Appel à soumissions – ONG » à l'adresse suivante :

Adresse électronique gin-procurement@unfpa.org

Avant le 25 mars 2024 à 16h GMT.

Les soumissions reçues après la date et l'heure limite ne seront pas prises en considération.

Les soumissions doivent être formulées en français.

Toute demande d'informations complémentaires doit être adressée par écrit au plus tard le 18 mars 2024 à M. Giulio PERNA, courriel : perna@unfpa.org. Les réponses de l'UNFPA aux questions ou aux demandes de précisions adressées par les ONG seront publiées sur le site <https://guinea.unfpa.org/fr> avant la date limite de dépôt des soumissions.

L'UNFPA avisera les organisations soumissionnaires des suites données à leurs propositions.

Section 1 : Note préliminaire

1.1 Mandat de l'UNFPA	Notre mission consiste à bâtir un monde dans lequel chaque grossesse est désirée et où chaque accouchement se déroule sans risques, un monde dans lequel chaque jeune réalise pleinement son potentiel.
1.2 Programme d'assistance [du bureau pays] de l'UNFPA Guinée	UNFPA Guinée s'emploie avec les autorités et d'autres partenaires à la réalisation de l'objectif global du document de programme pays de l'UNFPA pour la période 2024-2028. De plus amples renseignements sur le programme sont disponibles à l'adresse : https://guinea.unfpa.org/fr
1.3 Objectifs spécifiques	Dans cette optique, et comme indiqué dans le document du programme pays pour la période 2024-2028, l'UNFPA s'emploiera en collaboration avec les autorités et d'autres partenaires à la réalisation des objectifs suivants : Produit 1 : « D'ici 2028, les institutions nationales et les collectivités locales élaborent et mettent en œuvre des politiques et des investissements favorables à la capture du dividende démographique et au développement des services de santé sexuelle et reproductive, aux droits reproductifs, ainsi que la prévention et la réponse à la violence basée sur le genre, sur la base de données actualisées et désagrégées » ; Produit 2 : « D'ici 2028 les capacités des institutions nationales à fournir, et des communautés à accéder à des informations, services et produits intégrés de haute qualité de santé sexuelle et reproductive complets en faveur des femmes, adolescent(e)s, jeunes - notamment celles handicapées et les plus éloignées - sont accrues, y compris dans les contextes humanitaires » ;

Produit 3 : « D'ici fin 2028, les compétences et les opportunités pour les adolescents(e)s et les jeunes sont renforcées, afin d'assurer leur autonomisation, leur leadership et leur participation active au développement du capital humain y compris dans les contextes humanitaires et ;

Produit 4 : « D'ici 2028, les capacités des institutions nationales, des acteurs ayant une influence sociale et des citoyen(ne)s pour changer les normes sociales, culturelles et de genre discriminatoire sont renforcées en faveur de l'égalité des sexes, de la prise de décision des femmes et de la réalisation des droits et choix de chacun(e) ».

NB : Parmi les 4 produits suscités, les ONG seront impliquées directement dans l'atteinte des Produits 2, 3 et 4.

Les interventions qui seront développées et mises en œuvre par les ONG porteront sur les domaines suivants :

Domaine 1 : Santé sexuelle et reproductive y compris la planification familiale

- 1.1. Développer et/ou mettre en œuvre des stratégies de digitalisation de l'offre et de la demande de services de SSR d'une part et d'outils de gestion et de suivi digitalisés des client(e)s d'autres part ;
- 1.2. Développer et/ou mettre des stratégies intégrées avérées ou innovantes d'offre de services communautaires en SSR y compris la PF ;
- 1.3. Développer et/ou mettre des stratégies avérées ou innovantes de création de la demande et de mobilisation communautaire en faveur de la SSR y compris la PF.

Domaine 2 : Autonomie et développement des adolescent(e)s et des jeunes et leur participation à cohésion sociale

- 2.1. Développer des initiatives et approches d'innovation par la digitalisation en lien avec la santé sexuelle et reproductive des adolescent(e)s et des jeunes ;
- 2.2. Accompagner le déploiement des activités d'éducation à la sexualité en milieu communautaire ;
- 2.3. Soutenir le développement du leadership et de la participation des jeunes (hommes et femmes) à la consolidation de la paix et au renforcement de la cohésion sociale.

Domaine 3 : Egalité de genre, droits sexuels et reproductifs et autonomisation des femmes

- 3.1. Développer et/ou mettre en œuvre des stratégies avérées ou innovantes d'habilitation communautaire et sectoriel pour l'abandon des MGF et des mariages d'enfants ;
- 3.2. Développer et/ou mettre en œuvre des stratégies avérées ou innovantes de promotion de la masculinité positive pour les droits sexuels et reproductifs et l'égalité de genre ;
- 3.3. Développer et/ou mettre en œuvre des stratégies avérées ou innovantes pour le changement de normes sociales, culturelles et de genre discriminatoires ;

3.4. Développer et/ou mettre en œuvre des stratégies avérées ou innovantes d'autonomisation des femmes et des filles y compris celles vivant avec handicap.

Résultats attendus :

Il est attendu des ONGs intéressées de soumettre une proposition technique soulignant entre autre la méthodologie et résultats ainsi que le produit le cas échéant (voir le tableau ci-dessous).

Domaines	Propositions technique	Produits de la proposition
Domaine 1		
1.1. Développer et/ou mettre en œuvre des stratégies de digitalisation de l'offre et de la demande de services de SSR d'une part et d'outils de gestion et de suivi digitalisés des client(e)s d'autres part	- Méthodologie - Ressources matérielles - Ressources humaines	- Application digitale de promotion de l'offre et de la demande de services de SSR - Outils de gestion et de suivi digitalisés des client(e)s
1.2. Développer et/ou mettre des stratégies intégrées avérées ou innovantes d'offre de services communautaires en SSR y compris la PF	- Méthodologie - Ressources matérielles - Ressources humaines	
1.3. Développer et/ou mettre des stratégies avérées ou innovantes de création de la demande et de mobilisation communautaire en faveur de la SSR y compris la PF	- Méthodologie - Ressources matérielles - Ressources humaines	
Domaine 2		
2.1. Développer des initiatives et approches d'innovation par la digitalisation en lien avec la santé sexuelle et reproductive des adolescent(e)s et des jeunes	- Méthodologie - Ressources matérielles - Ressources humaines	Application digitale en lien avec la santé sexuelle et reproductive des adolescent(e)s et des jeunes
2.2. Accompagner le déploiement des activités d'éducation à la sexualité en milieu communautaire	- Méthodologie - Ressources matérielles - Ressources humaines	
2.3. Soutenir le développement du leadership et de la participation des jeunes (hommes et femmes) à la consolidation de la paix et au renforcement de la cohésion sociale	- Méthodologie - Ressources matérielles - Ressources humaines	
Domaine 3 :		

	3.1. Développer et/ou mettre en œuvre des stratégies avérées ou innovantes d'habilitation communautaire et sectoriel pour l'abandon des MGF et des mariages d'enfants	- Méthodologie - Ressources matérielles - Ressources humaines	
	3.2. Développer et/ou mettre en œuvre des stratégies avérées ou innovantes de promotion de la masculinité positive pour les droits sexuels et reproductifs et l'égalité de genre	- Méthodologie - Ressources matérielles - Ressources humaines	
	3.3. Développer et/ou mettre en œuvre des stratégies avérées ou innovantes pour le changement de normes sociales, culturelles et de genre discriminatoires	- Méthodologie - Ressources matérielles - Ressources humaines	
	3.4. Développer et/ou mettre en œuvre des stratégies avérées ou innovantes d'autonomisation des femmes et des filles y compris celles vivant avec handicap	- Méthodologie - Ressources matérielles - Ressources humaines	

NB : Une offre technique intégrant plusieurs domaines est encouragée

Section 2 : Exigences en matière de présentation des soumissions et de délais

2.1 Documents à joindre à la soumission	Le dossier de manifestation d'intérêt doit comprendre les documents suivants : <ul style="list-style-type: none"> ● Copie du statut juridique de l'ONG en Guinée <i>Indispensable pour la prise en compte de la soumission</i> ● Copie du statut juridique de l'ONG [pays dans lequel est implanté le siège] (pour les ONG internationales) ● Pièce jointe I – Présentation de l'ONG et projet proposé ● Dernier rapport annuel d'activité et dernier rapport d'audit, présentés séparément ou au moyen d'un lien hypertexte 	
2.2 Délais indicatifs	Date de publication de l'appel à soumissions	26 février 2024
	Date limite de dépôt des soumissions	25 mars 2024
	Date limite pour les demandes de renseignements complémentaires ou de précisions	18 mars 2024
	Examen des soumissions des ONG	22 avril 2024
	Notification des résultats aux ONG soumissionnaires	10 juin 2024

Section 3 : Processus et calendrier d'examen

3.1 Examen et évaluation des soumissions des ONG	En vue de recenser les organisations qui disposent des connaissances, compétences et capacités requises pour contribuer à la réalisation des objectifs, les soumissions seront évaluées par un comité d'examen <i>au regard des critères énoncés à la section 3.2 ci-dessous</i> .
--	--

	<p>Il convient toutefois de faire remarquer que la participation d'une organisation au présent appel à soumissions ne garantit aucunement qu'elle sera retenue pour entrer en partenariat avec l'UNFPA. Les ONG retenues seront invitées à conclure un accord de partenariat et les politiques et les procédures de l'UNFPA en matière de programmes seront dès lors applicables.</p>				
3.2 Critères de sélection	<p>Les organisations seront sélectionnées de manière transparente et concurrentielle, sur la base de leur capacité à assurer la meilleure qualité de service, notamment au moyen du recours à des stratégies innovantes permettant de réaliser les objectifs prioritaires du programme de la façon la plus efficace et la plus rentable possible.</p> <p>Le bureau pays de l'UNFPA Guinée examinera les éléments fournis par l'ONG et évaluera les soumissions sur la base des critères suivants :</p> <p>REMARQUE : Les soumissions qui ne sont pas présentées dans la langue de travail demandée ne seront pas prise en considération.</p>				
	<table border="1"> <tr> <td>Gouvernance et encadrement</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> ● La mission et les objectifs de l'organisation sont clairement définis et correspondent à son mode de fonctionnement et au contexte dans lequel elle évolue, mais aussi aux domaines prioritaires de l'UNFPA. ● L'organisation n'est pas connue pour des faits de fraude, n'a jamais fait l'objet de plaintes et n'a jamais rencontré de difficultés dans le cadre de ses prestations. </td> </tr> <tr> <td>Ressources humaines</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> ● L'organisation dispose du personnel et de l'expertise technique voulues pour mener à bien les activités prévues. ● Il n'existe pas de conflits d'intérêts entre l'organisation et l'UNFPA ou son personnel qui ne puissent être atténués de façon satisfaisante. </td> </tr> </table>	Gouvernance et encadrement	<ul style="list-style-type: none"> ● La mission et les objectifs de l'organisation sont clairement définis et correspondent à son mode de fonctionnement et au contexte dans lequel elle évolue, mais aussi aux domaines prioritaires de l'UNFPA. ● L'organisation n'est pas connue pour des faits de fraude, n'a jamais fait l'objet de plaintes et n'a jamais rencontré de difficultés dans le cadre de ses prestations. 	Ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> ● L'organisation dispose du personnel et de l'expertise technique voulues pour mener à bien les activités prévues. ● Il n'existe pas de conflits d'intérêts entre l'organisation et l'UNFPA ou son personnel qui ne puissent être atténués de façon satisfaisante.
Gouvernance et encadrement	<ul style="list-style-type: none"> ● La mission et les objectifs de l'organisation sont clairement définis et correspondent à son mode de fonctionnement et au contexte dans lequel elle évolue, mais aussi aux domaines prioritaires de l'UNFPA. ● L'organisation n'est pas connue pour des faits de fraude, n'a jamais fait l'objet de plaintes et n'a jamais rencontré de difficultés dans le cadre de ses prestations. 				
Ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> ● L'organisation dispose du personnel et de l'expertise technique voulues pour mener à bien les activités prévues. ● Il n'existe pas de conflits d'intérêts entre l'organisation et l'UNFPA ou son personnel qui ne puissent être atténués de façon satisfaisante. 				
	<table border="1"> <tr> <td>Atouts</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> ● La mission ou le plan stratégique de l'organisation est axé sur au moins l'un des domaines d'activité de l'UNFPA. ● L'organisation jouit d'une certaine expérience dans le pays ou sur le terrain ainsi que d'une certaine notoriété dans les domaines liés au mandat de l'UNFPA. ● L'organisation a déjà fait ses preuves dans le cadre de la mise en œuvre d'activités analogues et est considérée comme fiable par ses interlocuteurs et ses partenaires. ● L'organisation est bien implantée au plan local et est en mesure d'entrer en contact avec le public visé, en particulier s'il s'agit de populations vulnérables ou vivant dans des zones difficilement accessibles. </td> </tr> </table>	Atouts	<ul style="list-style-type: none"> ● La mission ou le plan stratégique de l'organisation est axé sur au moins l'un des domaines d'activité de l'UNFPA. ● L'organisation jouit d'une certaine expérience dans le pays ou sur le terrain ainsi que d'une certaine notoriété dans les domaines liés au mandat de l'UNFPA. ● L'organisation a déjà fait ses preuves dans le cadre de la mise en œuvre d'activités analogues et est considérée comme fiable par ses interlocuteurs et ses partenaires. ● L'organisation est bien implantée au plan local et est en mesure d'entrer en contact avec le public visé, en particulier s'il s'agit de populations vulnérables ou vivant dans des zones difficilement accessibles. 		
Atouts	<ul style="list-style-type: none"> ● La mission ou le plan stratégique de l'organisation est axé sur au moins l'un des domaines d'activité de l'UNFPA. ● L'organisation jouit d'une certaine expérience dans le pays ou sur le terrain ainsi que d'une certaine notoriété dans les domaines liés au mandat de l'UNFPA. ● L'organisation a déjà fait ses preuves dans le cadre de la mise en œuvre d'activités analogues et est considérée comme fiable par ses interlocuteurs et ses partenaires. ● L'organisation est bien implantée au plan local et est en mesure d'entrer en contact avec le public visé, en particulier s'il s'agit de populations vulnérables ou vivant dans des zones difficilement accessibles. 				
	<table border="1"> <tr> <td>Suivi</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> ● L'organisation dispose de dispositifs et d'outils permettant de systématiquement recueillir, analyser et exploiter les données de suivi du programme. </td> </tr> </table>	Suivi	<ul style="list-style-type: none"> ● L'organisation dispose de dispositifs et d'outils permettant de systématiquement recueillir, analyser et exploiter les données de suivi du programme. 		
Suivi	<ul style="list-style-type: none"> ● L'organisation dispose de dispositifs et d'outils permettant de systématiquement recueillir, analyser et exploiter les données de suivi du programme. 				
	<table border="1"> <tr> <td>Partenariats</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> ● L'organisation a établi des partenariats avec les autorités publiques et d'autres entités locales, internationales et du secteur privé pertinentes. </td> </tr> </table>	Partenariats	<ul style="list-style-type: none"> ● L'organisation a établi des partenariats avec les autorités publiques et d'autres entités locales, internationales et du secteur privé pertinentes. 		
Partenariats	<ul style="list-style-type: none"> ● L'organisation a établi des partenariats avec les autorités publiques et d'autres entités locales, internationales et du secteur privé pertinentes. 				
	<table border="1"> <tr> <td>Aspects environnementaux</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> ● L'organisation a mis en place des politiques ou des pratiques visant à réduire l'impact environnemental de ses activités. À défaut, il doit être établi que les activités de l'organisation n'ont jamais eu d'impact négatif sur l'environnement. </td> </tr> </table>	Aspects environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> ● L'organisation a mis en place des politiques ou des pratiques visant à réduire l'impact environnemental de ses activités. À défaut, il doit être établi que les activités de l'organisation n'ont jamais eu d'impact négatif sur l'environnement. 		
Aspects environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> ● L'organisation a mis en place des politiques ou des pratiques visant à réduire l'impact environnemental de ses activités. À défaut, il doit être établi que les activités de l'organisation n'ont jamais eu d'impact négatif sur l'environnement. 				

3.3 Accord de partenariat

L'UNFPA avisera tous les soumissionnaires par écrit de la suite donnée à leurs soumissions à l'adresse électronique ou postale fournie.

